

Introduction

Dans le cadre de ses activités de promotion de l'innovation au service du développement durable et de l'économie verte, le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD) a mis en place avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Programme pour l'Innovation dans les Technologies Propres et l'Emploi Vert.

Ce programme destiné aux autoentrepreneurs, start-up et TPEs, s'inscrit dans le cadre d'un Programme mondial « Global Cleantech Innovation Program (GCIP) mis en œuvre par l'ONUDI dans quinze autres pays.

1- Objectifs du Programme

Le Programme vise la promotion de l'entrepreneuriat vert à travers l'organisation de compétitions annuelles ciblant les porteurs de projets dans les domaines suivants : la Valorisation des déchets, l'Utilisation rationnelle de l'Eau, l'Efficacité énergétique, les Energies renouvelables, et les Bâtiment Verts.

Dans une 1^{ère} phase, les candidats éligibles bénéficieront d'une pré-accélération avec l'appui d'experts nationaux au niveau de 4 incubateurs régionaux, et sera couronnée par la sélection des projets qui seront qualifiés à la compétition finale du Programme. Dans une 2^{ème} phase, un programme d'accélération sera déployé avec l'appui d'experts internationaux pour permettre aux finalistes du Programme d'affiner leurs projets et de développer des compétences tangibles à même de leur permettre de lever des financements et d'accéder au marché.

Après la phase d'accélération obligatoire, les finalistes seront invités à présenter leurs projets devant un jury d'experts. Les gagnants des 5 catégories bénéficieront d'une subvention financière pour développer leurs projets.

Le Programme offre également des opportunités de networking avec des partenaires potentiels au niveau national et international pour le développement/ou le financement de leurs solutions.

2- Objectifs de la compétition annuelle

L'objectif de la compétition annuelle et du Programme est d'offrir un accompagnement et des opportunités de networking à 30 projets finalistes, et d'attribuer un soutien technique et financier post-compétition aux 5 startups les plus innovantes et disposant d'un haut potentiel de développement.

3- Critères d'éligibilité

A- Projets éligibles

Les projets soumis doivent proposer des innovations technologiques dans au moins l'une des thématiques suivantes :

- **Valorisation des déchets** : Toute opération de recyclage, de réemploi, de récupération, d'utilisation des déchets comme source d'énergie ou toute autre action visant à obtenir des matières premières ou des produits réutilisables provenant de la récupération des déchets, et ce, afin de réduire ou d'éliminer l'impact négatif de ces déchets sur l'environnement. *Exemples : recyclage et valorisation des plastiques, métaux, carton, verre, valorisation des déchets organiques, etc.*

- **Utilisation rationnelle de l'Eau** : Traitement, réutilisation et valorisation. Techniques d'économie et de préservation de l'eau, etc. *Exemples : système d'irrigation intelligent, solution de traitement et de réutilisation des eaux usées, économie d'eau à la source, etc.*

- **Energies Renouvelables** : Toutes les sources d'énergies qui se renouvellent naturellement ou par l'intervention d'une action humaine, notamment les énergies solaire, éolienne, géothermale, houlomotrice et marémotrice, ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du gaz de décharges, du gaz des stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz. *Exemples : systèmes de production d'énergie renouvelables (éoliennes, CSP, etc.), système innovant de maintenance des panneaux solaires, etc.*

- **Efficacité Energétique** : Toute action agissant positivement sur la consommation de l'énergie, quelle que soit l'activité du secteur considéré, tendant à :

- La gestion optimale des ressources énergétiques ;
- La maîtrise de la demande d'énergie ;
- L'augmentation de la compétitivité de l'activité économique ;
- La maîtrise des choix technologiques d'avenir économiquement viable ;
- L'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Et ce, en maintenant à un niveau équivalent les résultats, le service, le produit ou la qualité d'énergie obtenue. *Exemples : système de gestion et d'optimisation des consommations énergétiques, amélioration des rendements de production d'énergie renouvelable, récupération d'énergie, etc.*

Bâtiments verts : Conception de matériaux de construction innovants et efficaces sur le plan énergétique et matériel. Cette catégorie englobe également les pratiques améliorées en matière de conception ou de construction. Il s'agit notamment d'assurer une meilleure planification des sites, de prévoir des systèmes de gestion de l'eau, de réduire les matières dangereuses au niveau de la construction ou du fonctionnement des bâtiments, d'utiliser de nouveaux matériaux respectueux de l'environnement ou recyclés, etc. *Exemples : conception de maisons passives, système/matériau d'isolation innovant, optimisation de la consommation d'énergie, optimisation des apports solaires, matériaux d'origine biologique, etc.*

B - Equipes éligibles :

Pour être éligibles au Programme, les équipes doivent :

1. Etre composées d'au moins 2 membres ;
2. Avoir au moins un membre de l'équipe de nationalité marocaine ;
3. Avoir une adresse physique au Maroc ;
4. Avoir des activités basées au Maroc ;
5. Présenter un projet récent (moins de 5 ans).
6. Les 2 membres de l'équipe doivent être âgés de plus de 18 ans
7. Au minimum, un des 2 membres de l'équipe doit être âgé moins de 45 ans
8. S'engager à se consacrer au développement du projet au moins à mi-temps en cas d'obtention du Prix
9. S'engager à suivre intégralement le Programme d'accélération Cleantech Maroc
10. Les personnes physiques peuvent déposer une candidature, sans avoir besoin d'avoir une société enregistrée pour participer au programme. Toutefois, une entité juridique doit être créée pour bénéficier du Prix.

4- Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Le formulaire dûment rempli via le lien suivant : <https://bit.ly/Cleantech-Maroc-2023>
- Les CVs des membres de l'équipe
- Une présentation PowerPoint du Projet de 5 slides maximum.

5- Critères d'évaluation des projets

La sélection se déroulera en 2 phases :

Phase 1 : La sélection des finalistes sera réalisée au niveau des incubateurs régionaux, sur la base de l'examen des formulaires dûment remplis et soumis en ligne, et après entretien avec un jury d'experts au niveau des 4 incubateurs régionaux. Le Jury se basera sur les critères suivants :

- Intérêt et degré de l'innovation du projet ;
- Equipe du projet et démarche adoptée ;
- Potentiel de croissance, commercial et industriel ;
- Qualité du Business Plan
- Viabilité du modèle économique
- Contribution au développement durable (retombées environnementale, sociale et économique) ;
- Cohérence avec les priorités environnementales nationales.

Phase 2 : La sélection finale des lauréats sera effectuée par un jury d'experts sur la base :

- de l'évaluation du dossier technique fourni et finalisé suite au programme d'accélération
- et d'une présentation orale de 10 minutes.

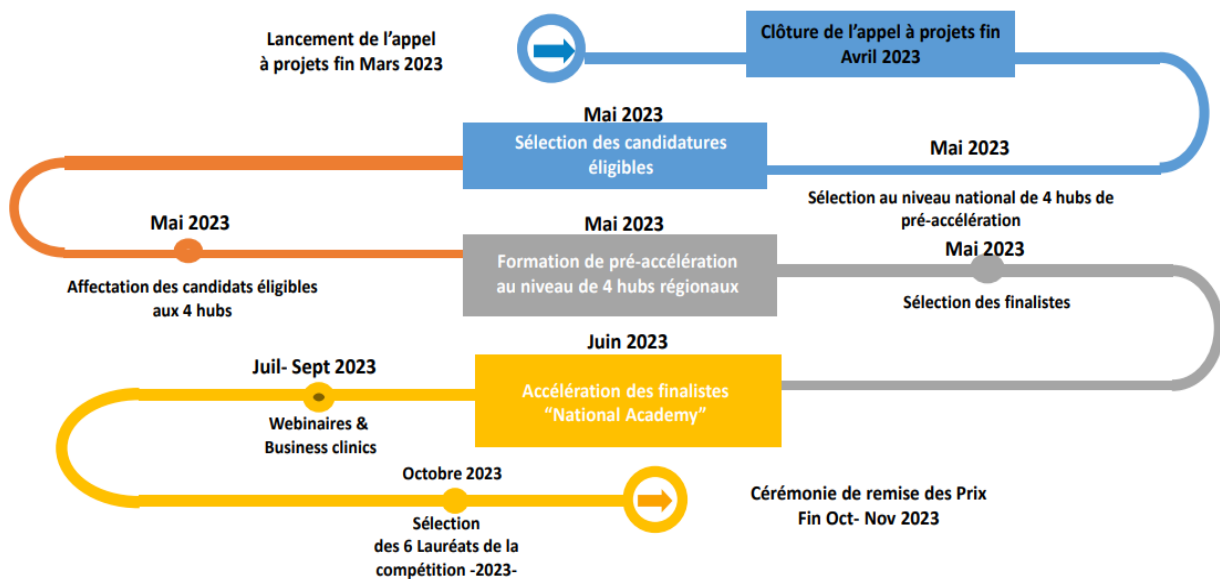
Les projets les plus innovants avec des perspectives de développement et de création d'emplois importantes seront retenus pour bénéficier des Prix du Programme.

6 - Prix : « CLEANTECH MAROC »

Les lauréats sélectionnés bénéficieront d'un Prix financier pour couvrir leurs dépenses d'équipements et de service dans le cadre du développement de leurs innovations :

- Un Prix par catégorie d'un montant de 150 000 Dhs ;
- Un Prix réservé aux femmes entrepreneures d'un montant de 150 000 Dhs ;
- Une distinction spéciale « Grand Prix GCIP Maroc » sera décernée au meilleur projet parmi les lauréats des 5 catégories et qui bénéficiera d'un bonus supplémentaire de 50 000 Dhs.

7- Calendrier prévisionnel



NB : Les dates indiquées sont données à titre indicatif.

8- Engagements

Les candidats s'engagent tout au long du processus d'accompagnement et de formation à :

- S'impliquer personnellement de façon active dans le programme CleanTech Maroc ;
- Fournir des renseignements exacts tant dans le formulaire d'inscription qu'ultérieurement, et tout au long du processus d'accompagnement. Toute fausse information fournie pourra entraîner l'élimination immédiate du candidat sans recours possible.
- Participer à l'ensemble des activités du Programme. L'absence injustifiée aux activités de formation et d'accompagnement entraînera l'élimination de l'équipe.
- Céder son droit à l'image dans le cadre des activités du Programme CleanTech Maroc et participer aux actions de communication organisées par le Programme et le MTEDD sur Internet et la presse en général. Chaque candidat accepte de par sa participation à la compétition CleanTech Maroc que son nom, ses photographies et vidéos, ses données publiques puissent être diffusées sur le site web du Global CleanTech Innovation Program et sur toute publication du MTEDD relative à ce Programme.

- Tous les renseignements divulgués par les participants sont expressément réputés ne pas être confidentiels, sans restriction quant à leur utilisation ou à leur divulgation.
- La soumission au présent Appel à projets implique l'entière acceptation du règlement

9- Soumission des candidatures

Le dossier de candidature comporte :

- Le formulaire dûment renseigné via le lien suivant : <https://bit.ly/Cleantech-Maroc-2023>
- Le CV des membres de l'équipe et la présentation PPT (5 Slides au maximum) sont à transmettre à l'adresse suivante : cleantech@mtedd.gov.ma

La date limite de soumission des candidatures est fixée **au 30 avril 2023**.

Pour toute information supplémentaire, Merci de contacter : **+212 (5) 37 56 35 83**.